

Préambule

DIY loves geeks !

Du 19 octobre au 7 novembre 2010, Etsy France organise un concours de création geek. Créateurs, passionnés du fait-main, libérez le geek qui est en vous et créez un article inspiré de la culture geek, internet et consorts. A gagner des prix 100% geek et fun !

Présentation du concours :

Le concours "DIY loves geeks !" vise à stimuler les passionné(e)s du fait-main et les jeunes créateurs à imaginer des produits autour du thème de la culture geek.

Nos amis les américains sont très forts pour créer des produits inspirés de cette culture tellement fun et nous le prouvent sur Etsy dans une catégorie dédiée : <http://www.etsy.com/category/geekery>

En France, peu de créateurs ose s'aventurer vers cette direction artistique même si une véritable demande existe et que la presse en parle et en raffole.

Aussi, l'équipe d'Etsy France a décidé d'inspirer les créateurs français dans cette direction. Pour vous donner plein d'idées, pendant les 3 semaines du concours, vous retrouverez sur le blog des interviews de blogueurs issus d'univers geek très différents. Ils vous parleront de quels types d'objets ils adoreraient avoir, vous donneront plus de détails sur la culture geek et son imaginaire très développé ; des références en veux-tu en voilà pour vous inspirer !

Règlement du concours" DIY loves geeks"

Article I : Organisation

Etsy Germany GmbH société de droit allemand dont le siège social est situé Ritterstrasse 12 – 14D-10969 Berlin - Allemagne, organise en France un concours intitulé " DIY loves geeks", du 19 octobre au 7 novembre 2010 minuit.

Article II : Participation

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France, fans du « Do It Yourself » (fait-main) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille.-La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout participation au concours incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Tout participant s'engage à ne faire parvenir aucune création à ETSY, dont il ne serait pas lui-même l'auteur. Dans le cas où un tel cas se produirait, et où l'auteur véritable d'une création se retournerait contre ETSY, elle se réserve le droit de se retourner contre le participant lui ayant fourni ladite création. Les créations seront toutes retournées à leur auteur.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de réaliser une création au sens de la culture geek. Il faut ensuite la prendre en photo (format numérique exclusivement, le format argentique est exclu entre 3 et 5 photos), de préciser les informations suivantes: titre de votre création, descriptif, nombre en stock si plusieurs exemplaires, les matières utilisées, vos coordonnées : Nom, Prénom, Username Etsy (si membre Etsy), téléphone mobile, puis d'adresser le mail et la photo à concours@etsy.com. La création doit être véritablement finalisée. En cas de gain, la création devra être envoyée par La Poste et elle sera utilisée dans les différents supports de communication d'ETSY Le concours est ouvert à tous les fans du DIY. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur www.Etsy.com pour participer. L'utilisation de ces créations ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit. Les photos des créations envoyées par mail devront être en formats JPEG, PDF ou PNG d'un poids total non compressé, maximum de 5 Mo (Mégaoctets) du fait du support utilisé pour le concours, c'est-à-dire un format numérique et non pas un format physique, il est par définition exclu

pour tout participant de réclamer une quelconque restitution d'un cliché ou d'un fichier après son envoi dans le cadre du concours. La participation au concours entraîne la cession des droits des créations et implique qu'elles sont des créations originales libres de droit. Les créations contraires au règlement seront automatiquement éliminées. Les frais de port et de participation concours ne sont pas pris en charge par l'organisateur. Toute création qui ne serait pas de la propriété de l'expéditeur ne pourra participer au concours. Les créations soumises devront en outre respecter les « Conditions générales d'utilisation » d'Etsy.com (<http://www.etsy.com/policy/terms>) et les règles de respect de la vie privée (<http://www.etsy.com/policy/privacy>).

Article IV : Dotation

Ce concours est doté des prix suivants

1^{er} prix : 1 machine à écrire vintage avec USB (<http://www.etsy.com/listing/56606279/usb-typewriter-keyboard-royal-no-10>) (valeur commerciale 513€) ou 1 Ipad (valeur commerciale 499€).

2^{ème} prix : 1 Horloge faite à partir d'un ordinateur <http://www.etsy.com/listing/50169443/clock-made-from-a-computer-hard-drive> (valeur commerciale 25€)

3^{ème} prix : 1 clé USB à choisir dans la boutique <http://www.etsy.com/shop/hemingwayfun> (valeur commerciale 25,88€)

4^{ème} prix : 1 Coussin à choisir dans la boutique <http://www.etsy.com/shop/Craftsquatch> (valeur commerciale 16,26€)

Du 5^{ème} prix au 10^{ème} prix: deux paires de chaussettes Archiduchesse <http://www.archiduchesse.com/> (valeur commerciale 12€)

Le gagnant verra également sa création publiée dans un article sur Le Journal du geek <http://www.journaldugeek.com/> avec un lien vers sa boutique Etsy ou son site / blog.

Article V : Désignation des gagnants

Un jury composé des 6 membres suivants :

- Anh Phan - rédacteur en chef du Journal du geek, le magazine en ligne référence de la culture geek <http://www.journaldugeek.com/>
- Patrice Cassard - une icône de la culture geek, connu pour être le papa de LaFraise.com, il est maintenant le créateur des chaussettes Archiduchesse <http://www.archiduchesse.com/>, « *la chaussette made in France décalée et proche de ses clients* » dixit Patrice.
- Elisha Karmitz, Directeur du pôle Multimedia de MK2 et amateur de produits geek
- Sophie Lepert, une geekette très « 9irly », community manager et blogueuse sur 9irl5.com
- Laetitia Lazerges, community manager d'Etsy France, grande blogueuse du DIY sur vertcerise.fr
- Amélie Nello, rédactrice du blog Etsy France.

se réunira dans le mois qui suit la fin du concours et sélectionnera les 10 plus belles photos selon 3 critères majeurs

- Originalité
- Sens créatif
- Qualité des photos envoyées
- Pertinence avec la culture Geek

La décision du jury sera souveraine et sans appel. Les gagnants seront informés par ETSY des résultats par courrier, email ou par téléphone. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu tel que défini à l'article X. Les gagnants, à l'issue de la décision du jury, auront 7 jours pour envoyer leur création. A l'issue de ce délai, la création élue non réceptionnée par ETSY, entraînera la déchéance du gagnant et de son gain. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, Etsy Germany se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le mail du concours pour l'envoi de

leurs lots. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et et leur domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Montel-Simeone-Segura-Simeone, huissiers de justice associés, 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.etsy.fr/blog. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au concours. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du concours à l'adresse suivante :

**Etsy Germany
Grand concours "DIY loves geeks
Ritterstrasse 12 – 14D
10969 Berlin
Allemagne**

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du concours www.etsy.fr/blog. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Article VII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Etsy Germany décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des créations du concours à une adresse erronée ou incomplète

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Etsy Germany tranchera souverainement tout litige relatif au concours et à son règlement en accord avec la SCP Montel-Simeone-Ségura-Simeone, huissiers de justice. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. Etsy Germany se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Etsy Germany pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Etsy Germany à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Etsy Germany ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus

lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Etsy Germany. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article X: Droits des photos et des créations

Les gagnants cèdent gratuitement à Etsy Germany et à ses éventuels partenaires les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et de leurs créations, pour toute exploitation, sur tous supports (électronique, presse papier, exposition, projection, etc....). Cette autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de 1 (un) an à partir de la réalisation des créations. Elles ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes. Le participant garantit qu'il détient les autorisations relatives à l'utilisation à toutes fins commerciales et publicitaires de sa création. Les créations soumises devront en outre respecter les « Conditions générales d'utilisation » d'Etsy.com (<http://www.etsy.com/policy/terms>) et les règles de respect de la vie privée (<http://www.etsy.com/policy/privacy>).

Article XI: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Etsy Germany.

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.